

Agriculteur en difficultés



Les + OBJECTIFS

- Accompagner les exploitants confrontés aux premières difficultés, avant qu'elles ne soient structurelles et irréversibles. Lorsque la situation le permet, un dossier administratif d'aide « agriculteur en difficulté » est réalisé et déposé auprès de la DDT.

Pour QUI ?

- Tous les agriculteurs d'Alsace qui ont des difficultés économiques et/ou financières et/ou sociales.

Service et prestation

Nos solutions d'accompagnement



NOTRE SERVICE :

Fort de l'expérience et de l'expertise de la Chambre d'agriculture dans le domaine de l'accompagnement technico-économique et celles de la CMSA dans le domaine de l'accompagnement social, le dispositif s'appuie sur la double compétence économique et sociale au travers d'un conseiller du service économie et prospective et d'un conseiller social.

À partir d'une rencontre d'environ 2 heures à la Chambre d'agriculture, en présence du comptable, du ou des conseillers et de l'agriculteur, il est établi :

- Diagnostic préalable réalisé par les deux conseillers, assorti d'un projet d'accompagnement.
- Partage du diagnostic et du projet d'accompagnement avec les créanciers. Recherche commune de solutions.
- Validation du plan d'accompagnement.
- Selon les besoins, suivi par les deux conseillers, dans leur domaine respectif.

Un compte-rendu écrit reprenant les éléments constatés ainsi que les conseils mis en avant est envoyé dans le mois qui suit le rendez-vous.



BÉNÉFICIE CLIENT :

- Prestation individuelle, conseil personnalisé, écoute et analyse objective.
- Étroite collaboration entre les conseillers impliqués.
- Proposition d'accompagnement complémentaire par les conseillers de la Chambre d'agriculture.



NOS ENGAGEMENTS :

- Accompagner par un appui personnalisé les agriculteurs qui traversent une période difficile (problèmes économiques et/ou sociaux).
- Fédérer autour de la Chambre d'agriculture et de la MSA, les acteurs de l'entreprise en difficulté (banques, comptables, fournisseurs...) aux fins d'arrêter un projet de redressement.
- Éviter que des événements conjoncturels ou ponctuels n'aggravent irrémédiablement une situation, pour laquelle des solutions de redressement durables existent encore.
- Lorsque la situation le permet, un dossier agriculteur en difficulté est proposé et réalisé par la Chambre d'agriculture et déposé à la DDT.
- Lorsque la situation le demande une étude prévisionnelle peut être proposée : voir offre de service « Étude prévisionnelle ».



Partenaires

Caisse de Mutualité Sociale Agricole ; centres de comptabilité : AS COMPTA, CER France Alsace, CEGAR et CFG ; banques : Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Banque Populaire et CIC ; syndicats : FDSEA, JA et AVA

Infos pratiques

Contact

Pierre Paul RITLENG
03 88 19 17 36
pierre-paul.ritleng@alsace.chambagri.fr

Thibault BERCHOUX
03 88 20 97 36
thibault.berchoux@alsace.chambagri.fr

Tarifs - modalités - durée

Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet :
www.alsace.chambre-agriculture.fr

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera à préciser dans le contrat.

